

**Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU
en date du Mercredi 04 février 2015**

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe PAGEOT.

Sont présents: Jean Philippe PAGEOT, Eric LAFAURIE, Jocelyne AUDRAN MAURY, Lionel CHABREYRIE, Jean DELVERT, Isabelle GRISET, Jean-Paul CAMPASTIE, Nicole CREMOUX, Patrick LAVILLE, Laurence GOURSAT.

Absent(s) excusé(s) : Hervé CLEDEL (pouvoir à Jean DELVERT).

Secrétaire de séance : Jean DELVERT

Laurence GOURSAT donne lecture du compte rendu de la séance du 07 janvier 2015, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

Délibérations :

1/ retrait délibération du 07/01/2015 – retenue de garantie entreprise VERLHAC multiservices

2/ compte administratif « transport 2014 »

3/ compte administratif « commune 2014 »

4/ vote des 3 taxes fiscales pour 2015

Questions diverses :

Débat d'orientation budgétaire budgets 2015

Nous passons à l'ORDRE DU JOUR :

1/ Retrait délibération du 07/01/2015 – retenue de garantie entreprise VERLHAC multiservices

M. le Maire remémore au conseil la délibération prise lors de la dernière séance concernant l'entreprise VERLHAC en charge du lot « cloisons doublage faux plafonds peinture » lors du marché public visant à la construction du multiservices. Il avait été acté la conservation par la commune de la retenue de garantie de 5% pour l'avenant et l'application de l'engagement émis par sa banque pour le marché initial.

Soit pour marché initial 31 784.46 € TTC x 5% = 1 589.22 €TTC

Et pour l'avenant 2 235.44€ TTC x 5% = 111.77€TTC

Il était regrettable de devoir acter cette décision mais elle résultait du silence prolongé de l'entreprise face aux relances émise depuis plusieurs mois..

M. le Maire explique au conseil que suite au conseil de janvier, un nouveau courrier recommandé lui a été adressé. En réponse l'entreprise a transmis à l'architecte et au bureau de contrôle les documents tant attendus.

Le bureau de contrôle a ainsi pu émettre son rapport final.

En conséquence M. le Maire propose au conseil de retirer la délibération sus mentionné, l'intervention d'un autre artisan n'étant plus requise.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré acte de retirer la délibération visant à conserver la-dite retenue de garantie et demander l'application de l'engagement de la banque pour pallier au défaut de l'entreprise VERLHAC.

Délibération approuvée par 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

2/ compte administratif - budget transport 2014

M Jean DELVERT, 2eme adjoint au maire, expose à l'assemblée le détail du compte administratif « transports 2014».

réalisations de l'exercice	dépenses	recettes	solde d'exécution
fonctionnement	6 606,05	7 676,24	1 070,19
investissement	0,00	4 266,00	4 266,00

report exercice 2013			
fonctionnement	823,41	0,00	
investissement	426,46	0,00	

restes à réaliser			
investissement	0,00	0,00	

total cumulé	7 855,92	11 942,24	4 086,32
--------------	----------	-----------	----------

Le détail ressort ainsi :

- Dépenses d'exploitation : 6 606.05€ (charges à caractère général 2 340.05€ - charges de personnel : 0.00 € - charges financières :0.00 € - opérations d'ordre :4266.00 €),
- Recettes d'exploitation : 7 676.24€ (ventes de prestations : 279.00 € - subventions d'exploitation 1743.10€ - produit exceptionnel : 5654.14 €)
- Dépenses d'investissement : 0.00€
- Recettes d'investissement : 4266.00€ (Opération d'ordre : 4266.00 €)

- RESULTAT CUMULE SOLDE D'EXECUTION : +4086.32€ € (+246.78€ pour la section de fonctionnement et +3839.54€ pour la section d'investissement)

Il est à noter que le Conseil général Du LOT ne verse plus de participation financière pour le transport scolaire depuis de la rentrée de septembre 2013. De plus la faible fréquentation du transport à la demande par les administrés met en péril le maintien de ce service.

M. DELVERT invite le Conseil Municipal à voter le compte administratif « transports 2014 ».

Délibération approuvée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, Mr le Maire n'ayant pas pris part au vote.

3/ compte administratif – budget commune 2014

M Jean DELVERT, 2eme adjoint au maire, expose à l'assemblée le détail du compte administratif « commune 2014».

réalisations de l'exercice	dépenses	recettes	solde d'exécution
fonctionnement	243 009,39	250 021,68	63 388,49
investissement	154 131,15	157 286,13	1 071,82

report exercice 2013			
fonctionnement	0,00	56 376,20	
investissement	2 083,16	0,00	

total clôture 2014	399 223,70	463 684,01	64 460,31
--------------------	------------	------------	------------------

restes à réaliser investissement à inscrire au budget 2015	86 135,00	0,00	
--	-----------	------	--

total cumulé	485 358,70	463 684,01	
--------------	------------	------------	--

Le détail ressort ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : 243 009.39 €
- Charges à caractère général : 64 075.23 €
- Charges de personnel : 90 891.37€ (cotisation sociales, assurance, salaires, retraites, cotisation centre gestion 46 = site internet + médecine travail+ dématérialisation actes ect)
- Atténuation de produits : 16 430.90 € (reversement fiscalité communauté communes Martel)
- Autres charges de gestion courante : 47 308.58€ (indemnités et retraite élus, service incendie, subventions associations, participation écoles maternelles)
- Charges financières : 7 570.78€ (intérêts emprunts)
- Charges exceptionnelles : 5 654.14 (participation budget transport)
- Opérations d'ordre de transfert entre section au sein du budget :11 078.39€

- Recettes de fonctionnement : 251 021.68 €
- Produits des services, du domaine et ventes :4 445.69 € (concessions cimetièrre et redevances occupation domaine public ERDF +ORANGE France Télécom)
- Impôts et taxes :122 640.97 € (doits mutations, impôts, dotation solidarité communautaire, reversement fiscalité communauté communes Martel)
- Dotations et participations Etat :91 691.02 € (dotations Etat fonctionnement+ recensement+ frais organisation élections coût procurations)
- Autres produits de gestion courante :21 652.05 € (loyers multiservices salle fêtes appartements)
- Produits financiers 4.25€
- Produits exceptionnels : 9 587.70€ (remboursement trop payé saur + vente matériel)

- Dépenses d'investissement : 154 131.15€

Immobilisations incorporelles 0.00€

Subvention Equipement versée : 0.00€

Immobilisations corporelles : 6 364.71€ (débroussailleuse, chauffe eau appartement, extincteurs bibliothèque, plats et friteuse cantine, enseignes bibliothèque + multiservices, frais contrôle technique fin travaux multiservices)

Emprunts et dettes : 147 393.84€ (remboursement emprunts en capital+ remboursement caution appartement)

Opérations patrimoniales : 0 €

Recettes d'investissement : €

Subventions : 133 220.66€ (soldes subv ETAT , envelop. Parlementaire, Région pour multiservices et amende de police pour radars pédagogiques)

Emprunts et dettes 0.00€

Immobilisations corporelles 10 588.44€ (sortite actif matériel vendu +encaissement retenue garantie VERLHAC multiservices)

Dotations, fonds, réserves : 5 956.64 € (Récupération partielle TVA sur investissement de 2012+ taxe aménagement urbanisme)

Excédent de fonds capitalisés : 5 465.55€ (report affectation résultat fonctionnement Compte Administratif 2013)

Dépôts et cautionnements reçus : 510.45 (encaissement caution entrée appartement)

Opérations d'ordre de transfert entre sections : 1 544.39 € (amortissements tableau numérique école + enfouissement réseaux bourg)

Opérations patrimoniales : 0.00 €

- RESULTAT CUMULE SOLDE D'EXECUTION : excédent de 64 460.31€ (excédent de 63 388.49€ pour la section de fonctionnement et excédent de 1 071.82 € pour la section d'investissement).

M DELVERT invite le Conseil Municipal à voter le compte administratif « commune 2014 ».

Délibération approuvée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, Mr le Maire n'ayant pas pris part au vote.

4/ vote des 3 taxes fiscales pour 2015

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2015 de la commune, le conseil est appelé à se prononcer sur les taux d'imposition applicables sur le territoire communal par la collectivité.

Il est proposé de maintenir les taux actuels.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide pour l'année 2015 de ne pas augmenter les taux des trois taxes fiscales, soit:

Taxe d'habitation:	6.10%
Foncier bâti:	15.87%
Foncier non bâti:	126.24%

Délibération approuvée par 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

Questions diverses :

Néant

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Monsieur le Maire à 22 h 30 mn.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.

Le Maire
Jean-Philippe PAGEOT



BALADOU le :
10 FEV. 2015